

Descriptif du projet du « centre socio-thérapeutique » de Solidarité Jeunes a.s.b.l.



Historique au plan national:

L'année dernière, le MENJE a publié un « appel à projets » dans le contexte de la « détresse en milieu scolaire ».

Solidarité Jeunes asbl, ensemble avec 5 d'autres prestataires du secteur à l'aide (Croix-Rouge, Kannerduerf, Télós, Arcus, St. Elisabeth) a eu l'accord de développer un tel projet, nommé « centre socio-thérapeutique (CST) ».

L'objectif principal est d'offrir un cadre et une prise en charge socio-éducative intensifs, à des enfants issus des écoles fondamentales se trouvant en détresse scolaire, hors du milieu scolaire traditionnel. L'approche y est inclusive. 8 places sont disponibles dans le centre.

Le centre socio thérapeutique accueille (provisoirement) 8 élèves maximum à Millebach à Luxembourg Ville. Une implémentation définitive est prévue à moyen terme à Hellange.

Description du projet :

Le concept est basé sur une prise en charge éducative et thérapeutique informelle et intense. Cette prise en charge est une offre éducative alternative (alternatives Bildungsangebot) par rapport au programme scolaire formel connu jusqu'à présent. Elle combine des mesures thérapeutiques avec des mesures psychopédagogiques d'activation et d'autorégulation. Ces enfants sont soutenus et renforcés positivement à travers des activités journalières d'activation et d'apaisement. Ils apprennent à mieux gérer leur quotidien scolaire sur le moyen et le long terme. Un plan d'aide individuel est élaboré pour chaque enfant. Les parents sont inclus dans les démarches. Cette prise en charge intense et

alternative n'est possible qu'avec la collaboration active et transparente entre la famille et le réseau d'aide. L'accord des parents (ou du représentant légal) est nécessaire afin que l'enfant puisse intégrer cette mesure d'aide.

Une procédure clarifie les différentes démarches :

Une demande d'aide de l'école primaire, en accord avec les parents (représentant légal) doit être faite auprès de la Commission d'inclusion (CI) respective. Le CDSE (centre de compétences pour le développement socio-émotionnel) offre par après une aide ambulatoire en classe. Il est également chargé du diagnostic et de l'évaluation de l'enfant.

Le cas échéant, le CDSE, en accord avec les parents, propose par après et en cas de nécessité à la Commission d'inclusion nationale (CNI) l'orientation de l'enfant vers un centre socio-thérapeutique (CST).

La CNI prend la décision finale.

Le travail avec les parents (représentant légal) fait partie intégrante de la demande d'admission. Des consultations et des entretiens bilan, ainsi que des réunions formatives permettent de présenter, de discuter et d'analyser le travail socio thérapeutique engagé.

Activités et types d'interventions mis en place:

Accueil de jour (et de nuit) psychopédagogique intensif

- Prise en charge thérapeutique individuelle (8 enfants)
- Prise en charge thérapeutique de groupe (2-8 enfants)
- Mesures psychomotriciennes/ergotherapeutiques
- Prise en charge via l'artthérapie (individuel et en groupe)
- Erlebnispädagogische Aktivitäten
- Mesures via les animaux - zoothérapie (individuel et en groupe)
- Travail socio-éducatif en famille (nécessaire)

Population cible :

Les élèves du système scolaire primaire (Cycle 2.1 – 4.2 : 6-12 ans), en détresse scolaire et pour lesquels la CI concernée introduit une demande d'admission auprès de la CNI.

On entend par détresse scolaire, la diversité de difficultés rencontrée par certains enfants, se concrétisant par des « symptômes » tels que la désobéissance, le manque de concentration, la violence verbale et/ou physique envers les autres enfants et les enseignants, les perturbations répétées des cours.

La famille, l'école, les maisons relais, les clubs ect... sont les partenaires du « système » de l'enfant.

Objectifs :

Atténuer voire faire disparaître le stigma de l'enfant « dérangeant » :

- Redonner confiance à l'enfant en promouvant ses ressources
- Reconstruire son estime de soi
- Donner une perspective positive à l'enfant et à ses parents
- Redonner l'envie d'apprendre à l'enfant
- Maintenir les relations existantes avec son entourage et ainsi éviter l'isolement
- Donner des outils pour qu'il puisse mieux gérer ses pulsions

L'intégration dans le centre socio-thérapeutique promeut la relation de l'enfant avec sa famille et son réseau d'amitié qui sont considérés comme des éléments stabilisateurs. Elle n'est pas une punition mais une aide et un soutien. La forme de l'éducation et la de formation scolaires changent par rapport à l'enseignement classique. La réintégration réussie de l'enfant dans son école d'origine reste l'objectif premier.